

<https://www.snetap-fsu.fr/Personnels-AESH-mobilises-pour-les-retraites-le-31-janvier.html>



Personnels AESH mobilisés pour les retraites le 31 janvier !

- Métiers - AED-AESH -

Date de mise en ligne : mercredi 25 janvier 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et notamment les [AESH](#). Elle révèle les conditions d'emploi inacceptables des [AESH](#) lorsque ces personnels parviennent à l'âge où elles-ils devraient partir à la retraite. Les AESH sont triplement pénalisés-es.

D'abord, l'allongement de la durée de cotisation leur est particulièrement préjudiciable du fait de leurs carrières davantage hachées et souvent incomplètes. Il leur faudra travailler jusqu'à 67 ans pour bénéficier d'une retraite sans décote.

Ensuite, les temps incomplets imposés par le ministère donnent lieu à des salaires puis à des pensions de retraite incomplets.

Enfin, les AESH sont soumis-es au régime général et non au régime des fonctionnaires : leur pension est calculée sur les 25 meilleures années et non sur les 6 derniers mois.

Avec cette réforme, les AESH, dont les salaires sont maintenus à des niveaux très insuffisants et dont les conditions de travail sont dégradées par les PIAL, vont devoir travailler plus longtemps pour des retraites toujours aussi basses. Le report de l'âge et l'allongement de la durée de cotisation discriminent particulièrement les femmes et renforcent également les inégalités femmes-hommes : les AESH sont très majoritairement des femmes, les effets de décote et les inégalités de pensions seront encore aggravés.

Nous sommes uni-es et déterminé-es à faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'intersyndicale AESH appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations le 31 janvier pour refuser le report de l'âge légal de départ en retraite et l'augmentation de la durée de cotisation.

Nos organisations appellent ainsi les AESH à participer aux Assemblées Générales dans les écoles, les établissements, les services, les secteurs... pour discuter des poursuites et du développement des différentes initiatives. La mobilisation du 31 janvier doit être encore plus forte que celle du 19 janvier.

Paris, le 24 janvier 2023